

PME-TPE Anticipez, surmontez vos difficultés

avec votre Chambre de Commerce et d'Industrie

■ Symptômes à surveiller :

- Votre activité s'avère insuffisante,
- Vous vous demandez comment régler votre TVA, vos factures, vos cotisations sociales, ...
- Les échéances de vos emprunts ne sont pas respectées ; votre découvert bancaire se réduit, puis est supprimé,
- Vos relations avec votre banquier, votre comptable, vos fournisseurs se dégradent, ...
- Vous êtes confronté(e) à des incidents de paiements : rejets de chèques, de traites.
- Vous avez des retards de paiement de loyer,
- Vos clients tardent à vous payer,
- Vous êtes taxé (e) d'office pour non-dépôt des déclarations obligatoires ;
- ...

***Ces facteurs pris isolément ne conduisent pas à la catastrophe;
en revanche, leur cumul peut conduire à des situations plus difficiles.***

**Vous devez réagir vite !!! et dans la bonne direction
avant d'être dans le ROUGE**

**N'attendez pas le dernier moment
Des Solutions existent**

■ Quels clignotants suivre ?

- L'évolution de votre C. A
- Votre carnet de commandes
- Votre marge
- Le calcul de votre prix de revient
- Votre TRESORERIE
- L'analyse de votre poste clients
- Votre financement
- L'évolution de vos frais généraux (frais de personnel, vos prélèvements, etc...)
- Le développement de la concurrence et celui du comportement des consommateurs
- ...

■ Prévention / Conseil : quelques leviers pour redresser la situation

- Etablissez des **Documents prévisionnels** : budget de trésorerie, échéancier des charges à venir, plan de financement, ... vos tableaux de bord de gestion.
- Suivez rigoureusement le recouvrement des dettes clients ;
- Discutez **avant** leur terme les échéances avec vos fournisseurs, votre banque, l'administration fiscale, les organismes sociaux.
- Respectez scrupuleusement vos engagements, notamment vis-à-vis du bailleur, de votre assureur.

Ne restez surtout pas isolé,

**Rapprochez vous de vos Conseils habituels et
de votre Chambre de Commerce et d'Industrie**

**A tout problème, il y a au moins une solution,
à la seule condition que vous vous y preniez le plus tôt possible.**

■ Contact :

Philippe Dupuy - Tel : 02.31.54.54.89
Tiers de Confiance du Médiateur

Email : dmarguet@caen.cci.fr